



MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE

MINISTRY OF TERRITORIAL ADMINISTRATION

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

INTERNAL TENDERS BOARD

**DECISION N° 000211/D/MINAT/2019 du 30 JUL 2019**  
**Portant attribution de la Lettre-Commande relative à la maitrise d'œuvre des travaux de construction de la Préfecture de Ngaoundéré, R+2, phase 1.**

**LE MINISTRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE,**

**Vu** la Constitution ;

**Vu** la loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;

**Vu** la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'État et des autres entités Publiques

**Vu** la loi n°2018/022 du 11 décembre 2018 portant Loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2019 ;

**Vu** le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics modifié et complété par le décret N° 2012/076 du 8 mars 2012 ;

**Vu** le décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

**Vu** le décret N°2018/190 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

**Vu** le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

**Vu** le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;

**Vu** le décret n° 2019/030 du 23 janvier 2019 portant organisation du Ministère de l'Administration Territoriale ;

**Vu** le décret n° 2003/651/PM du 16 avril 2003 portant régime fiscal et douanier applicables aux Marchés Publics ;

**Vu** l'arrêté n° 093/ CAB/PM du 05 novembre 2002 fixant les montants de la caution de soumission et des frais d'achat des Dossiers d'Appel d'Offres ;

**Vu** la circulaire n° 003/CAB /PM du 31 janvier 2011 précisant les modalités de gestion des changements des conditions économiques des Marchés Publics ;

**Vu** la circulaire n°001/C/MINFI du 28 décembre 2018 Portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2019 ;

**Considérant** l'Avis d'Appel d'Offres n°00023/AONOPU/CIPM/ MINAT 2019 du 3 juin 2019 portant sélection d'un Bureau d'Études Techniques, d'un Cabinet Études Techniques et/ou d'un groupement de Bureaux d'Études Techniques pour la maitrise d'œuvre des travaux de construction de la Préfecture de Ngaoundéré, R+2, phase 1;

**Considérant** l'offre formulée par l'entreprise ISD SARL ;

**Considérant** les nécessités de service,

**DECIDE**



**Article 1<sup>er</sup>.** Est, à compter de la date de signature de la présente décision, attribuée à l'entreprise **ISD SARL**, BP : **30 Maroua** ; Tél : **699 69 62 30**, la Lettre-Commande relative à la maîtrise d'œuvre des travaux de construction de la Préfecture de Ngaoundéré, R+2, phase 1, pour un montant de, **Huit millions, huit cent-vingt-quatre mille, cinq cent (8 824 500)** francs CFA, toutes taxes comprises.

**Article 2.**-La prestation de référence sera exécutée dans un délai de **huit (08) mois**, à compter de la date de notification de l'Ordre de Service prescrivant le démarrage des prestations.

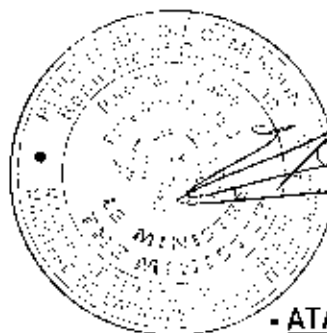
**Article 3.**-La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera. / -

Yaoundé, le 30 JUIL 2019

**AMPLIATIONS**

- MINMAP;
- ARMP;
- S/CIPM/MINAT;
- ISD SARL;
- AFFICHAGE;
- CHRONO.

LE MINISTRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE,  
MAITRE D'OUVRAGE



- ATANGA NJI Paul -

8